

# Une maraîchère dans la tourmente

**SAINT-BARTHÉLEMY-GROZON** Un chemin privé est cause de discorde dans le hameau de Tracol.

**D**epuis le printemps 2019, Delphine Chautard ne peut plus accéder à ses parcelles par le chemin qu'elle empruntait depuis plusieurs mois. Cette maraîchère, installée depuis juin 2018, se heurte à un problème de voisinage.

Tout est parti de l'empiérement d'un chemin. *« Nous sommes toujours passés par ce chemin-là pour descendre au hangar. Jamais personne n'a contesté le fait que l'on passe ici avec le tracteur, livre Delphine Chautard, entre colère et émotion. Le terrain était enherbé et nous avons voulu empierrer pour remonter les engins à un moment où il avait beaucoup plu. Nous avons demandé l'autorisation à notre voisin, André Mounier. On ne voyait pas de mal à ça, mais nous ne savions pas que les enfants sont propriétaires. Lorsqu'ils ont découvert le chemin empierré, ils nous ont dit que nous n'avions pas le droit et aurions dû leur demander. »* Huissier, mise en demeure et interdiction de passer à nouveau par le chemin par la pose d'un grillage, les événements s'enchaînent rapidement.

## DES PROJETS EN SUSPENS

Dans le même temps, Delphine Chautard a pour projet la construction d'un hangar pour entreposer ses engins ainsi que stocker ses légumes. L'impossibilité de passer à nouveau par ce chemin d'une trentaine de mètres l'empêche de poursuivre les travaux engagés. Une partie du bois - stocké sur le terrain désormais inaccessible - s'est détériorée au cours des derniers mois. *« L'activité démarre, ce n'est pas simple. Les fondations sont terminées, la livraison du bois pour la construction a été faite, et les enfants barricadent le terrain pour empêcher le passage. Tous les outils de travail de la terre sont bloqués sur le terrain. Nous stockons du fourrage pour nos chevaux chez un ami à 3 km »* poursuit la maraîchère. Elle maintient qu'une médiation a été tentée avec la famille, que le maire a essayé d'intervenir, mais qu'aucune solution ou discussion n'a été possible. *« Nous n'avons pas eu de réponses. Il n'y a pas moyen de savoir ce qui les gêne dans ce passage ».* Del-



La Confédération Paysanne et des proches soutiennent Delphine Chautard dans sa démarche. Ici lors d'une manifestation sur le site, le 18 janvier.

phine Chautard se résout à prendre une avocate et elle engage des démarches afin de demander la servitude de passage. Elle saisit aussi le juge des référés pour rouvrir le chemin en attendant la décision sur la servitude. A l'automne et durant l'hiver, plusieurs événements ont empêché les audiences de se tenir, avant que la grève des avocats ne cause l'annulation de l'audience prévue le 30 janvier dernier. Pour l'instant, les parties attendent qu'une nouvelle date soit fixée.

## UNE EXPLOITATION AU RÉGIME FORCÉ

La maraîchère livre la cantine, l'institut médico-éducatif de Soubeyran, une épicerie à Lamastre... Elle s'inquiète de la pérennité de son entreprise, sont l'exploitation s'étend sur 1,5 hectare. *« Si je suis arrêtée encore six mois, un an, je fais quoi? Je mets la clé sous la porte? J'ai fait des investissements*

*conséquents, comment fera-t-on si, dans deux ans, on me dit que j'ai raison? Je ne sais pas si j'ai raison, mais vu la manière dont je suis enclavée, la déclinaison du terrain est trop forte pour créer un autre passage... C'est un problème de propriété, mais est-ce que 30 mètres de chemin justifient de mettre dehors une famille qui entretient un terrain agricole? Je me suis excusée, que faire de plus? »* dit-elle, lassée des derniers mois. Pourtant, la famille s'est toujours sentie accueillie au sein de ce hameau, qu'ils ont appris à connaître lors de plusieurs années de rénovation dans la maison, avant leur emménagement définitif. Delphine, auparavant derrière un bureau dans l'industrie à Thonon-les-Bains, voulait retrouver le grand air. *« J'ai passé mon Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole à Bourg-lès-Valence, puis nous avons attendu que mon mari soit à la retraite pour changer de vie »* raconte cette mère de deux enfants de 8 et 13 ans. *« On donne de la vie au hameau, l'activité entretient un terrain pour du maraîchage bio... On ne va pas dévaster le paysage avec le hangar, on fait les choses*

*proprement, mais on ne peut pas tout faire tout de suite. Le hangar sera en bois, ce n'est pas quelque chose d'horrible, justifie-t-elle encore. J'ai voulu faire connaître ma situation pour que des gens de la commune se rendent compte que nous sommes des personnes qui créent de l'économie dans le hameau »,* conclut-elle.

Flora Chaduc

\* N'ayant pu contacter la famille Mounier dans le temps imparti par nos délais de publication, un retour pourra être fait la semaine prochaine sur leur version.



Delphine Chautard espère que la justice rendra ses conclusions au plus vite, afin que l'exploitation puisse reprendre son cours. Photo: Flora Chaduc